



**Contact de presse:**  
**Nathalie Bergeret** •  
Directeur communication  
T 02 545 56 75 • M 0495  
58 17 03  
[nathalie.bergeret@ccw.be](mailto:nathalie.bergeret@ccw.be)

Communiqué de presse – 26 février 2015

## Nouvelles primes énergie-logement et aides pour le photovoltaïque (Qualiwatt) : des signaux positifs pour la construction wallonne

**Le moratoire sur les primes wallonnes Energie et Logement, d'application depuis le 1er janvier 2015, et contre lequel la CCW s'était insurgée, sera remplacé, le 1<sup>er</sup> avril, par une réforme du régime des primes, réalisée par le ministre Furlan. Pour la CCW, ces nouvelles primes sont utiles, voire nécessaires, pour encourager l'investissement à long terme dans le logement wallon.**

Désormais, les candidats bâtisseurs ou à la rénovation bénéficieront d'un système simplifié et harmonisé, les incitant à investir. En effet, le nombre de primes est revu à la baisse, et se focalise sur des travaux énergétiquement efficaces ou indispensables en termes de salubrité et de rénovation. Les montants des primes varieront notamment en fonction de la catégorie de revenu (maximum 93.000 euros) et de la composition du ménage.

Dans la lignée de cette réforme, le Gouvernement wallon souhaite, à l'avenir, renforcer les prêts à taux zéro afin de faciliter l'accès à l'investissement à un plus grand nombre de ménages. En plus de l'Ecopack - pour les travaux économiseurs d'énergie -, deux nouveaux prêts à taux zéro verront le jour : l'Accesspack - pour faciliter l'acquisition d'un logement - et le Rénopack - pour les travaux de rénovation. La CCW reconnaît l'intérêt de ces prêts qui permettent aux ménages d'investir dans leur logement sans disposer du capital, et de rembourser progressivement sans payer d'intérêts.

Francis Carnoy, Directeur Général de la CCW, insiste : « *L'année 2015 est particulièrement intéressante pour investir. Les taux d'intérêts sont historiquement bas, la TVA reste réduite à 6% pour la rénovation de logements de plus de 5 ans, la réduction d'impôt (ex-fédérale) pour isoler la toiture est maintenue en 2015, le nouveau régime de primes régionales sera opérationnel au 1<sup>er</sup> avril, et surtout le fameux bonus logement qui reste très intéressant* ».

L'année 2015 est également synonyme de relance pour le secteur du photovoltaïque, grâce aux subsides Qualiwatt. Après une année 2014 désastreuse (moins de 1.000 installations sur 12.000 prévues ont été commercialisées, entraînant une chute d'emplois de 2.500 ETP, en 2012, à environ 500 fin 2014), le marché se rend progressivement compte que Qualiwatt est un mécanisme remarquable qui permet à

un foyer de s'immuniser contre les variations des prix de l'électricité pour 25 ans, avec un retour sur investissement en seulement 8 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et en dépit de la baisse du montant de la prime, les ventes ont progressé, de telle sorte que le nombre de dossiers Qualiwatt reçus par les gestionnaires de réseau de distribution représente déjà le tiers des dossiers reçus en 2014.

Ces aides et ces primes sont des signaux positifs dans le contexte difficile que traverse la construction wallonne, « *mais un avenir meilleur dépendra de la poursuite d'un partenariat fructueux entre la Région et la CCW, notamment pour lutter contre le dumping social, soutenir l'emploi local, instaurer une fiscalité immobilière réellement incitative,...* », conclut Jean-Jacques Nonet, le Président de la CCW.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Francis Carnoy** • Directeur général

T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05

[francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)